

Résolution présentée par la délégation de la République de l'Ouganda

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne contre le divorce, pour le mariage forcé

L'Assemblée Générale,

Dénonçant les critiques de pays étrangers qui rejettent notre système social et culturel, sans en comprendre les valeurs ni le rôle dans notre société. Ces nations condamnent notamment le mariage arrangé, une tradition qui garantit pourtant la stabilité des familles et la cohésion des communautés.

Outré par le jugement constant porté sur notre mode de vie par certains pays étrangers, qui préfèrent critiquer nos traditions au lieu de se concentrer sur leurs propres problèmes sociaux.

Soulignant l'indice de fécondité connaissant une baisse alarmante inférieur à 1,5 enfant par femme en Europe, entraînant donc un vieillissement démographique, la pénurie de main-d'œuvre, ainsi qu'un déséquilibre des générations, comparé aux taux des pays qui appliquent le mariage arrangé dont l'indice de fécondité est bien plus élevé.

Rappelant que la hausse des divorces dans les pays européens dépensent 50% des mariages, ce qui conduit à une baisse du niveau de vie, pauvreté grandissante chez les femmes notamment, en générant des difficultés d'accès au logement, ainsi qu'un impact négatif sur les enfants.

Constatant que l'instabilité familiale engendre des répercussions économiques, telles que la hausse de demandes en logement individuel, ainsi qu'une baisse de cohésion intergénérationnelle, et enfin un accroissement des dépenses énergétiques.

Engage l'Assemblée Générale à soutenir les pays étant prêts à adopter nos coutumes, telles que les structures familiales traditionnelles et des politiques en faveur du mariage durable qui aident à la solidarité entre les générations, ainsi que la cohésion sociale.

Convaincue par le respect, ainsi que la responsabilité, et enfin la fidélité du mariage forcé qui établissent un pilier sur le plan économique, environnemental et social.

Décide que l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui favorise la promotion du système du mariage durable, recevra une aide financière issue des fonds internationaux provenant des frais de justice non utilisés, afin d'encourager la réduction des divorces, le renforcement de la cohésion sociale et la stabilité familiale.

Le texte français fait foi.